

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUIN 2023

<b>Présences :</b>	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Alain Déry	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général
<b>Absence :</b>	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4

### 1. Ouverture et constat du quorum

1.1. M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

**0179-2023**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. Période de questions

### 4. Greffé

#### 4.1. Adoption des procès-verbaux

**0180-2023**

Proposé par : Alain Déry  
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

**4.1.1.** Séance régulière du 15 mai 2023.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
10-03-2023	Jeunes Entrepreneurs Haute-Matawinie	Conseil	Demandes d'accès et d'autorisation
12-04-2023	Endurocross FMSQ 2023	Conseil	Demandes d'autorisation
11-05-2023	Espace Nature Haute-Matawinie	Direction générale	Demande de soutien financier annuel
15-05-2023	Club d'haltérophilie Les Huskys	Maire	Demande remboursement de formation
17-05-2023	Francis Coutu	Conseil	Demande de permis
23-05-2023	Martin Rioux	Maire	Demande d'information Connexion Matawinie
25-05-2023	MELCCFP	Direction générale	Bonification d'aide financière
01-06-2023	MELCCFP	Urbanisme	Avis de consentement
05-06-2023	MELCCFP	Direction générale	Avis sur demande d'octroi de droit
05-06-2023	Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints	Conseil	Demande de commandite
06-06-2023	Loisirs St-Michel Inc.	Conseil	Demande élimination de la vente de bouteille à usage unique.
08-06-2023	Guy Ross et Nathalie Rivest	Municipalité	Droit sur mutation immobilière

#### 5. Trésorerie

##### 5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

**0181-2023**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Alain Déry

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

<b>5.1.1.</b>	Déboursés	66 117.86 \$
<b>5.1.2.</b>	Salaires	111 994.61 \$
<b>5.1.3.</b>	Paiements automatisés	437 435.24 \$
<b>5.1.4.</b>	Comptes à payer	367 422.97 \$

Représentés par les chèques # 22396 à # 22461, ainsi que par les dépôts directs # 2126 à # 2190.

*Adopté à l'unanimité.*

#### LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période mai et juin 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22396	9169-0263 Québec Inc	940.18 \$



22397	Agence Régionale de mise en valeur	100.00 \$
22398	Arbraska Rawdon	578.47 \$
22399	École St-Jean-Baptiste	5,000.00 \$
22400	Wex Canada	8,766.07 \$
22401	Productions 3.2.1 Cirque	560.50 \$
22402	Purolator Inc	55.61 \$
22403	Beaulieu Janie	300.30 \$
22404	Hydro-Québec	3,082.16 \$
22405	Lascelles Florie	179.60 \$
22406	Complexe Atlantide	105.75 \$
22407	Poste Canada	373.11 \$
22408	Telus Mobilité	188.19 \$
22409	Albert Julie	26.60 \$
22410	Bellerose Benjamin	92.33 \$
22411	Fonds des pensions alimentaires	569.92 \$
22413	Hydro-Québec	12,283.16 \$
22414	Postes Canada	372.33 \$
22415	Purolator Inc.	66.06 \$
22416	Wex Canada	8,446.40 \$
22417	Services de cartes Desjardins	1,039.95 \$
22418	Hydro-Québec	321.09 \$
22419	Telus Mobilité	784.94 \$
22420	Xérox Canada Ltée	167.63 \$

**TOTAL:** **44,400.35 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2127	Municipalité St-Zénon	4,400.00 \$
2128	Sylvio Champoux & Fils Inc	14,848.97 \$
2129	Chambre de commerce Haute-Matawinie	1,710.55 \$
2130	Sarrazin Steven	190.40 \$
2131	Beaulieu Janie	150.84 \$
2132	Lascelles Florie	82.33 \$
2133	St-Georges Marie-Eve	334.42 \$

**TOTAL:** **21,717.51 \$**

**DÉBOURSÉS (ACCESD.)**

2023-05	Humania	15,313.15 \$
2023-05	Revenu Québec (D.A.S.)	25,015.62 \$
2023-05	Revenu Canada (D.A.S.)	22,589.16 \$
2023-05	Revenu Québec (D.A.S.)	22,651.43 \$

**TOTAL :** **85,569.36 \$**

Salaires	111,994.61 \$
Frais de Banque	206.14 \$
Régime de retraite	15,600.14 \$
Remboursement int./emprunt temp.	\$
Accéo transphère	68.93 \$
Achat terrain	421,560.03 \$

**TOTAL :**

**549,429.85 \$**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**  
**LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 JUIN 2023**

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22421	Bellerose Carl	279.88 \$
22422	Bistro des Saveurs	331.13 \$
22423	Messer Canada Inc.	37.54 \$
22424	Brandt	2,361.40 \$
22425	Cauca	118.42 \$
22426	Certilab	617.19 \$
22427	Constructo SEO	1.98 \$
22428	Cooptel	856.01 \$
22429	Dépanneur Proxi	41.52 \$
22430	Deslauriers Martine	58.45 \$
22431	Desrosiers Éric	300.00 \$
22432	Fonds d'information sur le territoire	105.00 \$
22433	Gagnon, Cantin, Lachapelle et Ass.	1,071.15 \$
22434	Garage Gervais Inc.	689.04 \$
22435	Garage Tellier & Fils	3,316.69 \$
22436	Garage Guy Rondeau Inc	751.16 \$
22437	Jardinière du Nord	1,935.33 \$
22438	Joliette Hydraulique Inc.	638.85 \$
22439	Joliette Sécurité	696.52 \$
22440	Les Ent. Normand Charrette Inc.	945.20 \$
22441	Les Pneus et Soudures M.B. Enr	498.68 \$
22442	Les Services EXP Inc.	9,312.98 \$
22443	Location de Motoneiges Haute Matawinie	517.38 \$
22444	Location d'Outils MGM Inc.	158.66 \$
22445	Martech	1,335.44 \$
22446	Martin Focus	270.45 \$
22447	Monsieur Pigeons Inc.	1,555.62 \$
22448	Municipalité St-Jean-de-Matha	1,921.35 \$
22449	Pépinière St-Paul	2,350.95 \$
22450	Pierre Mécanique	2,944.28 \$
22451	P.S.E.C.N. Alarmcap	309.41 \$
22452	Recyclage Frédéric Morin Inc.	2,644.82 \$
22453	Sauvetage Nautique Inc.	8,249.46 \$
22454	Sénécal Jade	142.80 \$
22455	Strongco Inc	853.17 \$
22456	Ténaquip	694.72 \$
22457	Track Industriel	835.34 \$
22458	Vacuum St-Gabriel Enr.	1,782.15 \$
22459	Vanden Berg Yvet	55.00 \$
22460	Wolseley Canada Inc.	2,600.60 \$
22461	Purolator Inc.	102.19 \$

**TOTAL :**

**54,287.91 \$**



LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2134	Barthe Maggy	150.00 \$
2135	Beauséjour Dominique	180.60 \$
2136	Bélanger Sauvé Avocats	2,429.60 \$
2137	Béton Brunet	406.67 \$
2138	BLR Motorisé Inc.	1,016.24 \$
2139	Buanderie St-Michel	96.40 \$
2140	Chambre de Commerce Haute Matawinie	132.23 \$
2141	Chemaction	876.11 \$
2142	CSE Incendie et Sécurité Inc.	252.84 \$
2143	DeLaplante Michel	1,561.20 \$
2144	E.B.I. Environnement	54,265.65 \$
2145	Équipement SH	3,816.88 \$
2146	Factory66	166.04 \$
2147	Félix Sécurité Inc	1,888.39 \$
2148	Futura Pub	894.49 \$
2149	GDG Environnement Ltée	117,090.01 \$
2150	Georges-H. Durand Ltée	332.87 \$
2151	Groupe BEI	3,625.45 \$
2152	Groupe Sports-Inter Plus	508.77 \$
2153	Harnois Énergies Inc.	286.98 \$
2154	Hétu Jocelyn	731.08 \$
2155	Imprimerie R. Pinard Inc.	344.93 \$
2156	Kimiko	7,016.28 \$
2157	La Croix-Rouge	512.00 \$
2158	L'Association des pompiers St-Michel	468.00 \$
2159	L'Atelier Urbain	4,369.05 \$
2160	Le Carrefour Canin de Lanaudière	1,701.73 \$
2161	Le Papetier	464.07 \$
2162	Les Entreprises Nordikeau Inc.	1,345.21 \$
2163	Librairie Raffin	187.64 \$
2164	Librairie Martin Inc.	23.05 \$
2165	Marcel Champagne Électrique Inc.	477.20 \$
2166	Méandres Planification Territoriale	3,750.76 \$
2167	Mécanique Jecc Ltée	326.81 \$
2168	M.R.C. Matawinie	35,424.71 \$
2169	Municipalité St-Zénon	3,154.72 \$
2170	Nicoletti Pneus et Mécanique	84.62 \$
2171	Parro Info Développement Inc.	3,425.07 \$
2172	PG Solutions	6,854.96 \$
2173	Pièces d'Auto Joliette Inc.	3,728.03 \$
2174	Priorité StratJ Inc.	1,063.52 \$
2175	Radiotel Inc.	1,858.52 \$
2176	R. Bélanger et Fils	4,282.46 \$
2177	Rona	4,900.51 \$
2178	Satelcom Internet	191.44 \$
2179	SCFP section Locale 5261	1,942.92 \$
2180	Serrurier Vincent Inc.	384.30 \$
2181	Sintra Inc	2,034.60 \$

2182	Source Oméga Inc	413.91 \$
2183	Sylvain Rondeau Inc.	7,721.39 \$
2184	Sylvio Champoux & Fils Inc.	5,448.26 \$
2185	Therrien Jean-Guy	137.95 \$
2186	Wurth Canada Ltée	496.16 \$
2187	Bélangier Sauvé Avocats	2,048.85 \$
2188	Dunton Rainville SENC	13,556.37 \$
2189	Gariépy Sébastien	1,273.54 \$
2190	Gouin Réjean	1,013.02 \$

**TOTAL :** **313,135.06 \$**

**GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL :** **367,422.97 \$**

## 5.2. EC Gestion Design - Soumission

### 0182-2023

**ATTENDU QUE** la réception de la mairie doit faire l'objet d'une rénovation éventuelle, en ce qui a trait à l'ergonomie des postes de travail, le système de classement, l'éclairage et le revêtement de plancher ;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention, dans le cadre du Programme d'Aide Financière pour les Bâtiments Municipaux, a été octroyée à la municipalité pour la réalisation des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit effectuer les travaux avant le 31 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont déposé leurs offre de services, comme suit :

Soumissionnaires	Montants avant taxes
EC Gestion Design	6 100 \$ plus taxes
Jacinthe St-Georges Design intérieur	7 200 \$ plus taxes

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** de faire affaire avec EC Gestion Design, pour ses services de design intérieur pour les plans d'aménagement, éclairage, élévations et plan pour ébénisterie, accompagnement et suggestion des matériaux et mobilier, à un montant total de 6 100 \$ plus taxes, acquitté en deux versements égaux au début et à la fin du contrat.

*Adopté à l'unanimité.*

## 5.3. Pavage LP - Soumissions

### 0183-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le pavage de la rue Matawin Est, ainsi que la réfection de plusieurs rues sont nécessaires et prévus au budget 2023.

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accepter les soumissions de Pavage LP, soit 14 500 \$ plus taxes pour ce qui est du pavage de la rue Matawin Est et ± 19 494.55 \$ plus taxes pour la réfection des rues.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5.4. Radiotel Inc. - Soumission**

##### **0184-2023**

**ATTENDU QUE** le service incendie doit se prémunir de nouvelles radios portatives et de nouvelles radios mobiles pour les véhicules d'urgence.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'accepter la soumission de Radiotel Inc. pour l'achat de radios portatifs et de radios mobiles pour les véhicules d'urgence, totalisant un montant de 7 999.15 \$ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5.5 Zamboni Robert Boileau Inc. - Soumission**

##### **0185-2023**

**ATTENDU** les bons résultats obtenus en ce qui a trait de l'utilisation d'une surfaceuse pour l'entretien de la glace de la patinoire en saison d'hiver 2022-2023.

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'accepter la proposition de location d'équipement de Zamboni Robert Boileau Inc., pour la saison d'hiver 2023-2024, au prix de 10 690.64 \$ plus taxes, incluant l'assurance location et le transport.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5.6. Les Motoneiges Géro Inc. - Soumission**

##### **0186-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite se doter d'un ensemble de débroussailleuse hydraulique à installer sur le chargeur (unité # 03).

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la soumission de Les Motoneiges Géro Inc. pour un ensemble de débroussailleuse hydraulique au montant de 17 800 \$ plus taxes, dépense applicable au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5.7. USD Global Inc. – Soumission**

**0187-2023**

**ATTENDU QUE** l'inventaire des bacs 360 litres, servant à la gestion des déchets domestiques et des matières recyclables, se retrouve en forte baisse.

Proposé par : Alain Déry  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'accepter la soumission d'USD Global Inc. concernant l'achat de 200 bacs de 360 litres et la quincaillerie s'y rattachant, divisés en deux pour la gestion des déchets domestiques et des matières recyclables (100 bacs bleus et 100 bacs noirs), pour un montant total de 25 076.77 \$ plus taxes, dépense applicable au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5.8. Sauvetage Nautique Inc. – Facture #1610**

**0188-2023**

**ATTENDU QUE** cette formation aurait dû avoir lieu en 2021, mais fût reportée dû aux circonstances reliées à la pandémie de la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la formation pour effectuer tout sauvetage nautique ;

**CONSIDÉRANT QU'**il était déjà question de faire affaire avec l'entreprise Sauvetage Nautique Inc. en 2021, résolution 0413-2021 adoptée à la séance régulière du 20 décembre 2021.

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'acquitter la facture #1610 de Sauvetage Nautique Inc., au montant de 7175 \$ plus taxes, pour une formation de 18 heures en sauvetage nautique. Cette formation est admissible au remboursement du Programme d'aide financière Volet 3 du Ministère de la Sécurité Publique.

*Adopté à l'unanimité*



## 5.9. Association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints – Activité bénéfique

**0189-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints organise une activité bénéfique, afin d'amasser des fonds et de les redistribuer dans la collectivité.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'accorder une montant de 500 \$ à l'association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints, dans le cadre de leur activité bénéfique de lave-auto qui se tiendra le 22 juillet prochain, au profit et en collaboration du Club d'haltérophilie Les Huskys.

*Adopté à l'unanimité*

## 5.10. Jeunes entrepreneurs Haute-Matawinie – Demandes et autorisations

**0190-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** JEHM souhaite, encore cette année, occuper la Maison Longpré ;

**CONSIDÉRANT QUE** JEHM a également déposé sa demande d'aide financière annuelle ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu :**

- **D'autoriser** JEHM à occuper le rez-de-chaussée et le sous-sol de la Maison Longpré, du 10 juin 2023 au 09 octobre 2023, conformément aux conditions de l'entente entre la municipalité et l'organisme en question.
- **D'octroyer** une aide financière de 5 000 \$, afin de soutenir les projets entrepreneuriaux de JEHM.

*Adopté à l'unanimité*

## 5.11. Club d'haltérophilie Les Huskys – Demande d'aide financière

**0191-2023**

**ATTENDU QUE** Mme Justine Durand, assistante entraîneuse depuis bientôt 5 ans, a complété la première étape de certification canadienne des entraîneurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club d'haltérophilie a déboursé les frais de formation encourus.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'offrir une contribution à Club d'haltérophilie Les Huskys, à la hauteur de la totalité des frais de formation s'élevant à 245 \$.

*Adopté à l'unanimité*

## **6. Direction et Ressources humaines**

### **6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel**

## **7. Urbanisme & Environnement**

### **7.1. Matricule 7680-70-7389 – Demande de dérogation mineure**

**0192-2023**

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction d'un garage incluant une piscine intérieure d'une superficie de 2 364 pieds carrés ayant des murs d'une hauteur de 19 pieds 4 pouces au lieu de 12 pieds, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage #320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie ne représente pas le double de la superficie totale du bâtiment principal de 1 323.96 pieds carrés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs souhaitent l'agencement architecturale du garage avec le bâtiment principal doté d'un toit à un seul versant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est entourée d'arbres, donc non-visible du voisinage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine intérieure aurait pu faire l'objet d'un troisième bâtiment accessoire conforme.

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation pour la propriété située au 240, chemin de la Passe (matricule 7680-70-7389), tel que recommandé par le CCU (064 CCU 2023).

*Adopté à l'unanimité*

### **7.2. Matricule 7170-97-4770 – Demande de dérogation mineure**

**0193-2023**

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire ayant des murs d'une hauteur de 12 pieds au lieu de 8.20 pieds, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage #320-1992 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs souhaitent l'agencement architecturale de la remise avec le bâtiment principal.

Proposé par : Alain Déry  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 444, rue Saint-Michel (matricule 7170-97-4770), tel que recommandé par le CCU (065 CCU 2023).

*Adopté à l'unanimité*

### **7.3. Matricule 7273-31-4987 – Demande de dérogation mineure**

**0194-2023**

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction d'un garage en marge avant, ce qui contrevient à l'articles 6.3.2-3) du règlement de zonage #320-1992 ;

**CONSIDÉRANT** le style architectural de l'habitation projeté ;

**CONSIDÉRANT** la topographie de la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** le point d'intérêt du terrain se situe en cour arrière (terrain en haut d'un sommet avec vue sur le lac) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment accessoire sera à environ 76.84 mètres de la limite de propriété avant (chemin Beaulac) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est boisé, et que le terrain est assujetti à la réglementation de non déboisement du PIIA.

Proposé par : Alain Déry  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 59, chemin Beaulac (matricule 7273-31-4987), tel que recommandé par le CCU (066 CCU 2023).

*Adopté à l'unanimité*

### **7.4. Matricule 7273-31-4987, PIIA, zone Va-2 - Demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain**

**0195-2023**

**ATTENDU** la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-2), pour la propriété située au 59, chemin Beaulac (matricule 7273-31-4987, PIIA, zone Va-2) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par :

Appuyé par :

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain, tel que recommandé par le CCU (067 CCU 2023).

*Adopté à l'unanimité*

**7.5. Matricule 7373-77-2976, PIIA, zone Va-2 - Demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain  
0196-2023**

**ATTENDU** la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain, pour la propriété située au 151, chemin des Pins-Gris (matricule 7373-77-2976, PIIA, zone Va-2) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation et d'aménagement de terrain, tel que recommandé par le CCU (068 CCU 2023).

*Adopté à l'unanimité*

**7.6. Matricule 7780-87-2019 – Retour sur une demande de dérogation mineure  
0197-2023**

**ATTENDU QU'**un retour sur une demande de dérogation mineure a été fait au CCU, par le propriétaire de la propriété située au 97, chemin des Érables, concernant un bâtiment accessoire construit à 4.91 mètres de la marge de recule latérale gauche, au lieu de 10 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.3 du règlement sur le PIIA # 400-1992 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une dérogation mineure a déjà été refusée en 2019 (résolution 273-2019) ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification a été apportée à la situation depuis la dernière demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif ne peut recevoir une seconde demande ayant le même objet ;

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** que le conseil reste sur sa position concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 97, chemin des Érables (matricule 7780-87-2019), tel que recommandé par le CCU (069 CCU 2023).

*Adopté à l'unanimité*

**8. Avis de motion :**

**8.1. Avis de motion – Règlement 715-2023 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale (Modification du règlement de zonage #320-1992))**

**0198-2023**

Mme Guylaine Beaulieu donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 715-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par Mme Guylaine Beaulieu, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale (Modification du règlement de zonage #320-1992). Mme Beaulieu demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec).

**8.2. Avis de motion – Règlement 716-2023 (Usages conditionnels)**

**0199-2023**

M. Alain Déry donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 716-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Alain Déry, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux usages conditionnels. M. Déry demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**8.3. Avis de motion – Règlement 717-2023 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale (modification du règlement de régie interne et de l'article 116 de la LAU #319-1992))**

**0200-2023**

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 717-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale (modification du règlement de régie interne et de l'article 116 de la LAU #319-1992). M. Dubeau demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de

règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**8.4. Avis de motion – Règlement 718-2023 (Plans d’implantation et intégration architectural (PIIA) en secteurs d’intérêt patrimonial du noyau villageois**

**0201-2023**

M. Alain Déry donne avis de motion de l’adoption, prochainement, du règlement 718-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Alain Déry, qu’il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux Plans d’implantation et d’intégration architectural en secteurs d’intérêt patrimonial du noyau villageois. M. Déry demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l’assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec).

**8.5. Avis de motion – Règlement 719-2023 (Démolition d’immeuble)**

**0202-2023**

M. François Dubeau donne avis de motion de l’adoption, prochainement, du règlement 719-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu’il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la démolition d’immeuble. M. Dubeau demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l’assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**8.6. Avis de motion – Règlement 720-2023 (Acquisition d’une chargeuse-pelleteuse)**

**0203-2023**

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l’adoption, prochainement, du règlement 720-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Richard Gilbert, qu’il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à l’acquisition d’une chargeuse-pelleteuse. M. Gilbert demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l’assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site [www.smds.quebec](http://www.smds.quebec)

**9. Adoption des règlements :**

**9.1. Règlement 712-2023 (Dépense relative aux immobilisations (TECQ 2019-2023)**

**0204-2023**



Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'adopter le projet de règlement 712-2023 relatif à la dépense relative aux immobilisations (TECQ 2019-2023).

*Adopté à l'unanimité*

## **9.2. Règlement 713-2023 (Fermeture et abolition de la rue Saint-Isidore)**

**0205-2023**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'adopter le règlement 713-2023 relatif à la fermeture et l'abolition de la rue Saint-Isidore.

*Adopté à l'unanimité*

## **9.3. Règlement 714-2023 (Régie interne lors des séances du conseil municipal)**

**0206-2023**

**ATTENDU** la modification suivante à l'article 19 :

- « **ARTICLE 19** Chaque séance du conseil comprend :
- a) Une première période de questions d'une durée maximale de quinze (45) minutes en début de séance soit immédiatement après l'approbation des comptes de dépenses, s'il y a lieu, et au cours de laquelle les questions portent sur des sujets non-inscrits à l'ordre du jour ;
  - b) Une seconde période de questions d'une durée de quinze (45) minutes en fin de séance et au cours de laquelle les questions ne peuvent porter que sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Les périodes de questions peuvent prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée au conseil.»

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Alain Déry

**Il est résolu** d'adopter le règlement 714-2023 relatif à la régie interne lors des séances du conseil municipal.

*Adopté à l'unanimité*

## **9.4. Premier projet de règlement 715-2023 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale (Modification du règlement de zonage # 320-1992))**

**0207-2023**

Proposé par : Guylaine Beaulieu  
Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'adopter le premier projet de règlement 715-2023 relatif aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale (Modification du règlement de zonage #320-1992).

*Adopté à l'unanimité*

#### **9.5. Premier projet de règlement 716-2023 (Usages conditionnels)**

##### **0208-2023**

Proposé par : Alain Déry  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'adopter le premier projet de règlement 716-2023 relatif aux usages conditionnels.

*Adopté à l'unanimité*

#### **9.6. Premier projet de règlement 717-2023 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale (modification du règlement de régie interne et de l'article 116 de la LAU #319-1992))**

##### **0209-2023**

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

**Il est résolu** d'adopter le premier projet de règlement 717-2023 relatif aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale (modification du règlement de régie interne et de l'article 116 de la LAU #319-1992).

*Adopté à l'unanimité*

#### **9.7. Projet de règlement 718-2022 (Plans d'implantation et intégration architectural (PIIA) en secteurs d'intérêt patrimonial du noyau villageois)**

##### **0210-2023**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : Alain Déry

**Il est résolu** d'adopter le projet de règlement 718-2023 relatif aux plans d'implantation et intégration architectural (PIIA) en secteurs d'intérêts patrimonial du noyau villageois.

*Adopté à l'unanimité*

#### **9.8. Projet de règlement 719-2023 (Démolition d'immeuble)**



## 0211-2023

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu** d'adopter le projet de règlement 719-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

*Adopté à l'unanimité*

### **10. Loisirs & Parcs :**

### **11. Travaux publics**

### **12. Sécurité Publique**

### **13. Administration**

#### **13.1. MELCCFP – Station météo**

## 0212-2023

**ATTENDU QUE** le Ministère de l'Environnement, Lutte contre les Changements Climatiques, Faune et Parcs demande à effectuer l'installation d'une station météo sur notre territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain situé à l'usine de traitement des eaux usées répond aux critères d'installation.

Proposé par : Alain Déry  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** que la municipalité autorise l'installation d'une station météo, au 760, rue Brassard, par le MELCCFP, selon les termes et conditions du contrats élaboré par le Ministère.

*Adopté à l'unanimité*

#### **13.2. Condo (151, rue Camille) – Entente tripartite**

## 0213-2023

**ATTENDU QUE** la municipalité met à la disposition du CISSS de Lanaudière un condo, servant à l'hébergement des professionnels de la santé provenant de l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le condo n'est plus la propriété de la municipalité, les frais ont maintenant changés et doivent faire l'objet d'une nouvelle entente entre les

parties, soit : la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, la municipalité de Saint-Zénon et la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie.

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente tripartite pour les frais encourus afin d'offrir un service d'hébergement adéquat au personnel de la santé du CISSS de Lanaudière.

*Adopté à l'unanimité*

### **13.3. Chambre de commerce de la Haute-Matawinie – Demande d'appui**

#### **0214-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les organismes et les entreprises du milieu, de même que la municipalité, travaillent vigoureusement afin d'attirer la main-d'œuvre requise pour ses entreprises ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important d'offrir un milieu attractif et inclusif afin d'inciter les nouveaux résidents à s'établir de façon permanente dans la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éloignement des grands centres nécessite de proposer des activités et services diversifiés, pour tous les nouveaux résidents, adultes ou enfants, de quelque provenance qu'ils soient, et selon leurs intérêts ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accueil de nouveaux arrivants immigrants demande des services d'accueil encore plus spécifiques, liés à la culture et/ou à la langue ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie sera fait en collaboration avec les organismes et entreprises du milieu, via le comité accueil et rétention des nouveaux résidents, duquel la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints fait partie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important que les nouveaux résidents s'établissent à long terme, afin de pourvoir de façon stable les emplois au sein des entreprises.

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu** d'appuyer la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie dans le dépôt d'une demande au Fonds Région et Ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation, pour le projet accueil et rétention des nouveaux résidents. En effet, nous sommes à même de constater qu'il est devenu impératif de favoriser l'intégration de tous les nouveaux résidents en Haute-Matawinie (québécois provenant d'autres régions, autochtones, immigrants déjà installés ou nouveaux arrivants au Québec), au bénéfice de toute la communauté de Haute-Matawinie.

*Adopté à l'unanimité*

#### **13.4. SDPRM – Demande d'appui**

**0215-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Des Parcs Régionaux de Matawinie compte déposer une demande au programme Fonds région et ruralité – volet 4 pour un projet de développement du secteur de la Pointe-Fine ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se faire, la SDPRM doit obligatoirement obtenir un appui de la municipalité.

Proposé par : Alain Déry

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu** d'appuyer la SDPRM dans sa demande au FFR- volet 4 pour son projet de développement du secteur de la Pointe-Fine.

*Adopté à l'unanimité*

#### **13.5. Endurocross 2023 – Demandes et autorisations**

**0216-2023**

**CONSIDÉRANT** la demande de la part de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour l'événement Endurocross, sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090). L'Endurocross se déroulerait les 1<sup>er</sup> et 2 août 2023, l'arrivée des pilotes est prévue pour le 30 juin 2023 et celle de l'équipe de promoteur une semaine à l'avance, soit à partir du 24 juin 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'événement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu que :**

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec et KTM Canada sont responsable de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross sur la propriété appartenant à la municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses avant et pendant l'événement ;
- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'événement d'ici le 15 juin 2023. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2 000 000 \$ par réclamation pour les événements sur la propriété appartenant à la municipalité sur le chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;

- La municipalité nomme Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, de la culture et des parcs, comme personne ressource auprès de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit pour l'Endurocross :
  - 10 x Bacs poubelles noires
  - 10 x Bacs recyclages bleus
  - 1 x Conteneur 8 verges (La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
  - 8 toilettes chimiques (si disponibles)
  - Un réservoir sur remorque (citerne)
  - 10 cônes de circulation
  - 1 affiche publicitaire 4 X 8 – installée à l'entrée du village à la confirmation de l'événement
  - L'accès à la piste une semaine avant la course pour aménager la piste et la baliser jusqu'au lendemain de l'événement pour nettoyer
  - 2 tables de pique-nique (si disponibles)
- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ ;
- Tous les biens et équipements en lien avec les événements ne peuvent être amenés sur le site plus d'une semaine avant les événements et doivent être enlevés dès le lendemain.

*Adopté à l'unanimité*

**14. Période de questions**

**15. Levée de l'assemblée**

**0217-2023**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à : 20 H 26

*Adopté à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

---

Sébastien Gariépy  
Directeur général et greffier-trésorier